

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOURTH  
DU 27 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Sébastien JOUSSET, Maire de Bourth.

**Date de convocation** : 20 novembre 2020

**Présents** : MM. Sébastien JOUSSET, Michel LAHAYE, Alain ROCHEFORT, Guillaume LAURAIN, Élie BANKHALTER, Jean DOUBLET, Marc VILLENEUVE, Ludovic LETESSIER, M<sup>mes</sup> Géraldine DUMOUTIER, Nadine HERVAULT, Martine AVELINE, Françoise PEGET, Brigitte BLIN et Tiphaine LOCQUET.

**a donné pouvoir** : M<sup>mes</sup> Béatrix RIVET à M. Sébastien JOUSSET.

**Absent non excusé** : Néant

**A été nommé secrétaire de séance** : Monsieur Guillaume LAURAIN

**OUVERTURE DE SÉANCE**

Monsieur Sébastien JOUSSET ouvre la séance en excusant la conseillère empêchée et en énonçant le pouvoir donné. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

**79-2020 ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHATS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE COORDONNÉ PAR LE SIEGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-4,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Bourth d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique,

Considérant qu'eu égard à sa dimension départementale et son domaine de compétence, le SIEGE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents et d'autres acheteurs publics concernés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement, pour ce qui concerne :

- Les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA ;
- Les contrats relatifs aux installations et sites ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA ;

- Les contrats relatifs aux installations d'éclairage public.
- **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE et figurant en annexe à la présente,
- **Autorise** le Maire à signer l'acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

### 80-2020 BUDGET VAL D'ITON : PRÊT RELAIS VAL D'ITON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prêt relais de 200 000€ souscrit en 2018 arrive à échéance le 13 décembre 2020 et qu'il convient de le renouveler.

Les 200 000€ ont été débloqués. Actuellement, la commune a une trésorerie de 285 000€. Avec les projets en cours et à venir, avec les ventes de terrains survenus sur ces deux années, et avec les terrains restant à la vente à la Résidence Val d'Iton, la commune a besoin d'un nouveau prêt relais.

Monsieur Michel LAHAYE, l'adjoint en charge des finances, propose donc son renouvellement pour un montant de 160 000€ sur 2 ans (sans pénalité en cas de remboursement anticipé) avec paiement du capital in fine.

Monsieur le Maire donne lecture de l'annexe à l'offre de financement :

Objet du prêt relais : attente de ventes de terrains à bâtir,

Montant du financement : 160 000€ pour 2 ans,

Intérêt	Trimestrialités		Semestrialités		Annuités	
	Taux	Échéance	Taux	Échéance	Taux	Échéance
1 <sup>ère</sup> échéance à 90j, 180j ou 360j	0.59%	236.00€	0.69%	552.00€	0.69%	1 104.00€
Autres échéances différées	0.59%	236.00€	0.69%	552.00€		
Dernière échéance : capital et intérêts	0.59%	160 236.00€	0.69%	160 552.00€	0.69%	161 104.00€

Frais de dossier : 150€,

Ce financement peut faire l'objet d'un remboursement anticipé, sans pénalités, moyennant un préavis de 30 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'ouverture d'un nouveau prêt relais pour un montant de 160 000€ pour une durée de 2 ans sans pénalités lors d'un remboursement anticipé auprès du Crédit Agricole Normandie Seine, avec un taux d'intérêt fixe de 0.59%, des frais de dossier de 150€ et un paiement trimestriel des intérêts, soit 1 888€ (236€ par trimestre sur 2 ans) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette proposition.

### 81-2020 VENTE DES TERRAINS DU VAL D'ITON, CHOIX DU NOTAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°52-2020 concernant la signature des actes de vente des parcelles de la Résidence du Val d'Iton auprès de la SCP BOUVIER – LANSON.

Aujourd'hui, M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les actes de vente de la résidence du Val d'Iton, suite à l'achèvement des travaux et à l'obtention du certificat de conformité délivré par le Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure, auprès du notaire mandaté par l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. Sébastien JOUSSET, Maire de Bourth, ou son suppléant à signer tous les documents relatifs à la vente des terrains de la Résidence du Val d'Iton auprès du notaire mandaté par l'acquéreur.

### 82-2020 VERSEMENT DE LA SUBVENTION À LA M.J.C.

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°22-2020 qui octroie une subvention d'un montant de 6 500€. Elle est versée semestriellement, soit 3 250€ en juillet et le solde en décembre 2020. Il informe le conseil municipal qu'en raison de la COVID-19, les activités proposées se sont trouvées réduites, voire inexistantes.

Suite à la présentation des animations proposées, Monsieur le Maire propose de maintenir cette subvention, mais de réaliser deux versements de 1 625€, l'un en décembre et l'autre en janvier parce qu'elle permettra :

- De soutenir les structures qui peuvent apporter leur aide au développement d'activités sur notre commune,
- De maintenir la continuité des activités qui sont actuellement mises en place...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à verser le solde de la subvention, soit 3 250€ en 2 fois l'un en décembre et l'autre en janvier.

### 83-2020 INTÉGRATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN RÉGIE POUR L'ANNÉE 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les employés communaux ont essentiellement participé à la réfection de la cantine au groupe scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que la trésorerie de Verneuil d'Avre et d'Iton souhaite une imputation au chapitre 21.

Monsieur le maire propose donc d'intégrer ces travaux effectués en régie en section d'investissement, à savoir :

	Référence comptable Bord/Mandat	Coût des matériaux (TTC)	Coût des heures passées par les employés communaux (TTC)
Groupe scolaire :	62/572, 70/623, 70/626 et 78/709	2 849.10 €	1 145.00 €
		3 994.10 €	
Total		2 849.10€	1 145.00€ (soit 70h/2 employés)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'intégrer les divers travaux, définis ci-dessus, effectués en régie en section d'investissement,

- D'accepter le montant T.T.C. des travaux décrits, soit **3 994.10 € T.T.C.**, dont **2 374.26 € H.T.**, soit **2 849.10 € T.T.C. pour le matériel**,
- D'autoriser Monsieur le Maire à passer les écritures d'ordre budgétaire correspondantes.

### FRAIS DE FACTURATION POUR L'ENSEMBLE DES FACTURES ÉMISES SUR LES DIFFÉRENTS BUDGETS DE LA COLLECTIVITÉ

Le Maire explique que la nature des frais (temps passé par les agents, consommable...) doit être intégrés dans la prestation fournie. C'est pourquoi, ce point doit être retiré de l'ordre du jour. Mais il est noté que le travail administratif doit être pris en compte dans les prestations facturées par la commune.

### 84-2020 TARIF CANTINE GARDERIE POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le décret n°200-672 du 19 juillet 2000 relatif au prix de la restauration scolaire est abrogé. Les prix du service de restauration et de la garderie sont fixés par les communes pour les écoles élémentaires.

Monsieur le Maire expose :

L'évolution des tarifs de Bourth :

Année	2010	2012	2014	2015	2018	2021
Cantine enfant	2.50€	2.55€	2.60€	2.65€	2.70€	<b>2.75</b>
Cantine adulte	4.50€	4.60€	4.70€	4.75€	4.75€	<b>4.80</b>
Garderie pour de 1 à 5 enfants	1.50€, 2.30€, 3.00€, 4.00€, 5.00€					

Le prix moyen d'un repas de janvier 2019 à novembre 2019 est de 3.62€, soit 41 962.44€ (alimentation : 31 282.98€ et coût du cantinier : 10 679.46€) pour 12 999 repas.

Où cet exposé, le conseil municipal :

- **décide** à la majorité 14 voix pour, 1 contre, M<sup>me</sup> Tiphaine TOCQUET, aucune abstention qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- ✓ De fixer le prix des repas pour les enfants et pour les adultes de la cantine, ainsi qu'il suit :  
**Repas enfant : 2.75€, repas adulte : 4.80€**

- **décide** à l'unanimité qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- ✓ De maintenir les tarifs de la garderie pour une journée (garderie du matin et du soir) ainsi qu'il suit :

**Pour 1 enfant : 1.50€, pour 2 enfants : 2.30€,  
Pour 3 enfants : 3.00€, pour 4 enfants : 4.00€,  
Pour 5 enfants : 5.00€, ....**

### 85-2020 NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite au travail réalisé gratuitement par M<sup>me</sup> BONNAY et aux différents échanges entre les conseillers municipaux et la conceptrice, il propose de faire du logo ci-dessous le logo officiel de la commune :



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que le logo officiel de la commune est celui qui est présenté ci-dessus.

#### **86-2020 NOËL DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, le personnel communal se voit attribuer deux bons de 25€ chacun à utiliser chez les commerçants bourthois. Ces bons sont remis lors d'un pot entre les élus et le personnel communal au sein de la Mairie qui aura lieu le samedi 19 décembre 2020 à 11h00.

Monsieur le Maire propose de maintenir cette « tradition » entre les élus et le personnel communal, de remettre 2 bons d'achat de 25€ aux agents territoriaux stagiaires ou titulaires en poste en 2020, ainsi qu'au personnel extérieur ayant travaillé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Ces bons seront à utiliser chez les commerçants bourthois avant le 31 janvier 2021. Toutes les personnes ayant travaillé en 2020 pour la commune seront invitées au pot et un ballotin de chocolat leur sera offert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de remettre 2 bons d'achat de 25€ aux agents territoriaux stagiaires ou titulaires en poste en 2020, ainsi qu'au personnel extérieur ayant travaillé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Ces bons seront à utiliser chez les commerçants bourthois avant le 31 janvier 2021 et seront remis lors du pot entre les élus et le personnel le 19 décembre 2020.

#### **87-2020 REMISE DE LA MÉDAILLE DU TRAVAIL POUR UN EMPLOYÉ COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe que Madame Nathalie PELLETIER, Agent Territorial Spécialisée des Écoles Maternelles 1<sup>er</sup> classe, a fait valoir ses droits à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à compter du 17 septembre 2020 après 30 années au service de la commune de Bourth.

Il propose d'offrir lors du Noël du personnel communal, un cadeau d'une valeur de 300€ sous la forme de cadeau, d'un bon cadeau ou d'un virement bancaire, ou de l'un et de l'autre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir à Madame Nathalie PELLETIER un cadeau lors du Noël communal, d'une valeur de 300€, sous forme de cadeau, d'un bon cadeau ou de virement bancaire ou de l'un et de l'autre.

### INFORMATION

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- ✓ Création d'équipes projet, ce qui permettra de faciliter le montage des dossiers – validation en commission puis en conseil municipal notamment par le vote du budget primitif,
- ✓ Projet Cimetière : une définition des attentes et des objectifs à atteindre sur la période du mandat a été définie et une administrée Bourthoise a été reçue pour faire un point sur ce dossier – une équipe de 3 personnes sera donc constituée.
- ✓ Le stationnement du véhicule de la Médiathèque « Claude DANY » actuellement sur le parking de la Mairie sera transféré à l'atelier municipal et si besoin deviendra disponible pour les autres employés, ce qui permettra de faire rouler ce véhicule,
- ✓ Plan Local d'Urbanisme : résumé du rendez-vous de vendredi après-midi.

Ensuite, Monsieur le Maire laisse la parole à ses adjoints :

**Géraldine DUMOUTIER** informe que certains quartiers sont propres ; félicitations. Pour les manifestations de Noël, il faut faire l'étude et voir la circulaire. Les Petites mains symphoniques auraient lieu le 19 août 2021 à l'église de Bourth sur le thème du Mexique.

**Michel LAHAYE** demande une estimation des travaux, pour les projets envisagés sur la durée du mandat – il n'a pas forcément besoin des devis pour le moment.

Il informe qu'il a fait une visite le 12 novembre dernier avec M. Jean-Pierre CHARPENTIER des terrains Bonnette pour l'implantation future de la maison des personnes âgées. Il y aura une réunion pour ce projet le 02/12/2020 pour évoquer le recensement des organismes pouvant réaliser ce type d'aménagement ; pour le moment nous avons l'organisme Âge et Vie.

**Nadine HERVAULT** informe que le ménage de l'école pose problème. Elle demande de faire une étude pour que la commune sous-traite le ménage auprès d'une entreprise extérieure.

Elle informe que le samedi 5/12/2020, les saynètes de Noël seront installées et la décoration de l'école sera aussi réalisée.

Les membres de la commission vie scolaire lui demande d'organiser une réunion pour faire un point sur les projets à l'école : elle aura lieu le 05/12/2020 à 13h00.

**Alain ROCHEFORT** informe que les décorations de Noël seront mises en place à partir du 02/12/2020 ; et les sapins arrivant lundi 30/11/20 ou mardi 01/12/20.

### Tour de table :

À l'occasion du tour de table, **les membres du conseil se sont exprimés :**

**Tiphaine LOCQUET** demande une réunion de la commission pour les réaménagements des aires de jeux au stade et demande aussi un point sur école lors d'une réunion de la commission vie scolaire : projet garderie, cantine, rampe de la maternelle...

Elle signale qu'un arbuste, à proximité du parking des parents d'élèves au groupe scolaire, a été détérioré par les enfants. Un problème de surveillance des parents est évoqué...

**Françoise PEGET** demande le nettoyage du panneau de la station-service qui se trouve à la hauteur de l'intersection de la route de Verneuil et de la route de Rugles en direction de Bourth et demande de renommer ce même panneau « pompes à essences ».

Elle demande la pose d'un panneau interdiction aux poids lourds route de Rugles.

Elle souhaite aussi le nettoyage des panneaux pour les poids lourds aux entrées du bourg.

**Guillaume LAURAIN** demande le positionnement des panneaux d'interdiction aux chiens à l'entrée du parking de l'école. Monsieur le Maire l'informe que des panneaux « interdit aux chiens » à l'école ont été mis.

**Jean DOUBLET** pose la question sur le contenu des informations qui vont être affichées sur les panneaux numériques. Il remonte l'information que certains agriculteurs de la commune veulent connaître M. le Maire – il leur a expliqué qu'en raison de la COVID-19 il n'est pas facile de faire des réunions pour que l'équipe se présente aux administrés.

**Marc VILLENEUVE** demande le renouvellement des drapeaux pour les cérémonies commémoratives.

**Élie BANKHALTER** donne des explications sur les panneaux numériques : location ou achat – plutôt location car le prix n'est pas élevé de 350€ à 450€ par mois en fonction des modèles. Il informe avoir contacté 3 entreprises pour obtenir ces tarifs. Il faudra voir le nombre de panneaux, le type de panneaux...pour cela, il faudra prévoir une réunion de la commission communication ; elle travaillera sur ce dossier avant d'en faire une présentation au conseil municipal.

Il évoque aussi la mise en place de panneaux de limitation de vitesse à l'entrée du bourg.

**Brigitte BLIN** demande le nettoyage des fossés d'assainissement et des mares communales.

Jean DOUBLET précise que les mares communales ne sont pas assez grandes pour servir de point d'eau pour les services d'incendie – une étude doit être réalisée pour établir un plan de défense incendie qui listera les travaux et les priorisera.

**Martine AVELINE** informe que suite à la commission communication – bulletin municipal, les associations ont toutes reçues une relance, et que, leur réponse parviendra via le courriel de la médiathèque.


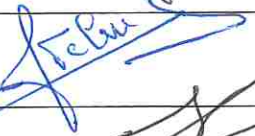

Et, **M. Ludovic LETESSIER** déclare ne pas avoir de remarques particulières à apporter.

Dans la salle, il y a du public, la parole est donnée à :

Monsieur le Maire qui fait une présentation de Mademoiselle Léa LAURAIN, stagiaire au secrétariat de la Mairie de Bourth du 02 au 28/11/2020.

La séance est levée à 20 heures 15.

<b>JOUSSET Sébastien</b>		<b>DUMOUTIER Géraldine</b>	
<b>LAHAYE Michel</b>		<b>HERVAULT Nadine</b>	
<b>ROCHFORT Alain</b>		<b>BLIN Brigitte</b>	

<p><b>LAURAIN Guillaume</b></p> 		<p><b>LOCQUET Tiphaine</b></p> 	
<p><b>BANKHALTER Élie</b></p>	<p><i>Élie Bankhalter</i></p>	<p><b>AVELINE Martine</b></p>	
<p><b>DOUBLET Jean</b></p>		<p><b>JOUSSET Sébastien pour RIVET Béatrix</b></p>	
<p><b>VILLENEUVE Marc</b></p>		<p><b>PEGET Françoise</b></p>	
<p><b>LETESSIER Ludovic</b></p>	